

Compte-rendu de la séance du conseil municipal de Calvinet du vendredi 20 mai 2016

Approbation de la séance du 09 avril 2016 : Après lecture, le compte rendu de la séance du 09 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

1) Communauté de communes

a/ bureau des Maires et conseils communautaires :

Monsieur le maire expose que le **conseil communautaire du 4 avril** avait pour objet de voter le dernier budget de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy, puisque l'an prochain, une nouvelle Communauté de Communes dite de la Grande Châtaigneraie devrait avoir été mise en place.

Il renvoie au compte-rendu qui a été diffusé à tous les conseillers.

Au **bureau des maires du 2 mai**, le Président de la Communauté de Communes a rappelé que les groupes de travail relatifs à la fusion des quatre communautés de communes de la Châtaigneraie avaient été mis en place :

- Groupe n°1 : organisation et gouvernance – comité de pilotage
- Groupe n°2 : compétences et projet de territoire
- Groupe n°3 : économie et tourisme
- Groupe n°4 : services et localisation

Des réunions plénières des élus communautaires permettent à chacun d'avoir le même niveau d'information.

Un premier rapport d'étapes devrait être communiqué prochainement.

A ce même bureau des maires a été évoqué le comité de pilotage du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), qui s'est réuni pour la première fois le 14 avril. Des réunions de secteur se tiennent depuis le 13 mai.

Celle concernant Calvinet a eu lieu ce matin à Cassaniouze, en présence du bureau d'études Cyril BONNET. Chaque territoire a été présenté.

Le bureau d'études reviendra périodiquement sur le terrain.

b) Schéma de cohérence territoriale du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCOT)

L'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires le 3 mai d'un dossier relatif à l'état d'avancement du SCOT, et plus particulièrement au document d'orientations et d'objectifs. Ils ont par-ailleurs été invités aux réunions publiques qui ont eu lieu les 9 et 13 mai, respectivement à Lafeuillade-en-Vézère et à Aurillac.

Monsieur le Maire expose que le document d'orientations et d'objectifs, qui a subi quelques modifications lors d'ateliers de travail qui ont eu lieu le 13 mai à Aurillac, sera adressé pour avis à toutes les communes du syndicat mixte dans le courant de l'été.

Deux conseillers déplorent :

- que Calvinet, qui était un bourg centre, ne soit pas considéré comme un Pôle-relais,

- et que certains sujets comme le désenclavement routier ou le traitement des ordures ménagères soient traités de manière succincte.

Monsieur le Maire répond que la notion de bourg-centre n'a plus la même signification qu'il y a trente ans, et qu'elle répond, en ce qui concerne Calvinet à une conception totalement dépassée.

Il est rappelé que l'INSEE considère Calvinet comme un pôle de services de proximité élargi.

Est aujourd'hui un bourg-centre une ville comme Saint-Flour.

Toutefois, cette qualification n'est pas reprise dans le vocabulaire du SCOT, qui détermine l'état existant du territoire et ses probables évolutions.

Il expose que certains sujets, comme les ordures ménagères, ne relèvent pas du SCOT, mais d'autres instruments de planification.

Un conseiller demande des explications sur la trame verte et bleue, considérant que la cartographie est illisible, et ses conséquences pour Calvinet.

Monsieur le Maire expose que la trame verte et bleue est une trame écologique, qui répond à l'objectif législatif de lutte contre la régression des espaces agricoles et naturels, et qu'elle n'a en l'état, aucune incidence pour Calvinet.

C'est en effet le document d'urbanisme local (c'est-à-dire le futur PLUI), qui délimitera cette trame en classant les espaces au regard de leur valeur écologique ou paysagère.

2) Abrogation du POS - annulation de la délibération du 11 mars 2016

Il s'avère que la délibération du conseil municipal du 29 novembre 2013 n'a pas été transmise au contrôle de légalité. Dès lors, la délibération du 11 mars 2016 qui la réitérait, n'a pas de fondement.

Etant rappelé que la loi n°2014-366 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové a transféré la compétence de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux aux établissements publics de coopération intercommunale dont les communautés de communes, c'est désormais la Communauté de communes du Pays de Montsalvy qui est compétente pour délibérer sur l'abrogation du POS.

En conséquence, le Conseil municipal annule sa délibération du 11 mars 2016.

Monsieur le Maire demandera au Président de la Communauté de Communes de porter cette délibération au prochain conseil communautaire.

3/ Travaux de voirie communale et réalisation d'un trottoir entre la place Jean de Bonnefon et l'école

Après examen des devis estimatifs de CIT et d'EUROVIA, le conseil municipal décide de confier la réfection de l'allée de la cantine, des chemins du Pouget, de la section Ayrolles/La Rouquette, de la Devèze, et de la Forêt/Bel-Air à EUROVIA, pour un montant HT de 59 012.00€ étant précisé qu'il conviendra de réduire la réfection de la Forêt/Bel-Air, en raison des contraintes budgétaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La réalisation d'un trottoir entre la place Jean de Bonnefon et l'école a été présentée lors de conseils municipaux antérieurs, étant rappelé qu'un plan coté a été distribué aux conseillers.

Selon devis d'un montant de 8043 € HT, le conseil municipal vote la réalisation de ce trottoir avec 10 voix pour et une abstention.

4/ Convention du groupement de commandes pour la réalisation du programme « ECOLE NUMERIQUE »

Un programme de développement de l'e-éducation est conduit sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy.

Afin de définir les besoins en matériel informatique et d'évaluer la qualité des réseaux, un diagnostic a été réalisé par le CIT au niveau de chaque commune et en partenariat avec les équipes pédagogiques. Ce diagnostic a été validé par l'enseignant numérique.

L'opération « école numérique » est inscrite au Contrat Auvergne+ signé avec la région et a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2016.

Afin d'optimiser les conditions de la commande sur l'ensemble du territoire, il est proposé de constituer un groupement de commandes auxquelles adhèrent les communes, la commune de Montsalvy assumant la fonction de coordonnateur.

Après cet exposé le conseil municipal :

- 1/ autorise la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique et la mise à niveau des réseaux des écoles
- 2/ autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement
- 3/ désigne la commune de Montsalvy comme coordonnateur du groupement

5/ Mise en place de dispositifs de chloration automatique - signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Calvinet, Ladinhac et Teissières-Les-Bouliès ont souhaité engager en commun la mise en œuvre d'une opération de mise en place de dispositifs de chloration automatique.

Pour ce faire, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été signée en date du 29 janvier 2016. Par cette convention, la commune de Ladinhac a été désignée en tant que coordonnateur du groupement.

Afin de définir en détail les besoins de la commune pour l'installation de ces dispositifs de chloration automatiques, il est proposé de confier une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » (CIT). Elle sera également chargée d'élaborer le cahier des charges pour la consultation des entreprises, de réaliser l'analyse des offres et d'assurer un suivi technique, financier et administratif pendant toute la durée des travaux.

Après examen du projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par CIT et du devis associé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale «Cantal Ingénierie & Territoires» (CIT), pour un montant de 1 337,80 € HT;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget communal ;
- de donner le pouvoir au Maire pour signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les différents documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

6) Autorisation de répondre à l'appel à projets du Conseil départemental pour l'installation de bornes WIFI, au titre du Fonds Cantal Innovation

Monsieur le Maire expose que le Conseil départemental du Cantal a créé un fonds d'appel à projets dénommé Fonds Cantal Innovation, afin d'inciter les territoires à construire avec son aide, des opérations solides et innovantes.

Est considérée comme tel l'accompagnement des communes dans le développement du WIFI public.

En pratique, le Conseil départemental apporte aux communes notamment une aide financière pour la mise en place de bornes WIFI en accès libre et gratuit.

Cette aide est calculée sur la base d'un taux de 70% de la dépense hors taxes éligible, dans la limite d'un plafond de dépense de 4000 € HT.

Si la borne WIFI est installée sur le mur de l'agence postale, la Poste ajoute une somme de 800 €, tirée du Fonds départemental de péréquation postale, à laquelle la commune est éligible.

7) Autorisation de répondre à l'appel à projets du Conseil départemental portant sur la création de deux foyers de vie et/ou de soutenir la commune de Leynhac

Monsieur le Maire expose qu'un appel à projets du Conseil départemental, a été porté à sa connaissance par son collègue de Leynhac.

Il s'agit à peu près de la reprise d'un projet imaginé en 2009 par Jacques CAUMON, ancien maire de Leynhac et ancien directeur d'un foyer de ce type en Lozère.

Le projet consistait dans la création d'un foyer de vie pour quarante handicapés vieillissants, qui se serait situé à Leynhac, et de résidences pour les parents des handicapés qui se seraient situées à Boisset et Calvinet.

Aujourd'hui, l'appel à projets concerne deux foyers de vie de quarante places d'accueil d'hébergement non médicalisées, pour personnes adultes en situation de handicap sensoriel ou souffrant de handicap psychique. L'un sera situé dans l'arrondissement d'Aurillac, en Châtaigneraie, et l'autre dans l'arrondissement de Mauriac.

Ce type de foyers de vie assure :

- les besoins de la vie courante (hébergement, nourriture),
- l'aide et l'assistance constante,
- et la surveillance des traitements.

L'association RESIDENCE SAINT-NICOLAS, qui avait été pressentie à l'époque, répondra à cet appel à projets.

Le maire de Leynhac craint que ce projet soit placé au Rouget ou à Boisset, alors qu'il est

prêt à l'accueillir dans sa commune, sur le terrain initialement prévu, pour lequel un architecte avait déjà établi des plans.

Aussi souhaite-t-il un soutien de Calvinet, arguant du fait que les personnes travaillant dans ce type de foyers n'habitent pas dans la commune, mais dans des communes voisines.

Le conseil municipal prend bonne note de cette demande. Une délibération de soutien sera proposée au prochain conseil.

Un conseiller suggère de se rapprocher de l'Association Saint-Nicolas, pour tenter de savoir si elle a une préférence quant à la commune d'accueil d'un tel projet.

8) Rythmes scolaires

Afin d'organiser le temps scolaire autrement – et notamment les nouvelles activités pédagogiques (NAP), anciennement temps d'activités périscolaires (TAP), il convient de demander l'accord de l'inspecteur d'académie pour proposer 3 séances de 1h au lieu de 4 séances de 45 mn. Les horaires des NAP pourraient être les suivants :

- lundi 15h30 / 16h30,
- vendredi 15h30 / 16h30,
- et jeudi ou mardi 15h30 – 16h30.

L'avancement de l'horaire de sortie de classe (15h30 au lieu de 15h45) entraînerait inéluctablement un réveil anticipé des élèves à la sieste, trois jours par semaine. Pour que le projet soit bénéfique à l'ensemble des enfants, il serait souhaitable que Claudine Lacassagne (ATSEM) puisse encadrer au fur et à mesure du lever des enfants quelques activités « calmes ».

Le groupe des élèves de GS à CE2 (+/- 20 élèves) participerait aux NAP dans la salle de la garderie. Un emploi (3h00 hebdomadaires) pourrait être créé, afin de renforcer l'encadrement du groupe GS à CE2. Il en sera discuté au prochain conseil municipal.

Le contenu des NAP sera examiné par une commission composée d'un élu référent, du directeur de l'école, d'un parent d'élève, de Claudine LACASSAGNE et d'Yvonne LISSAC.

Perrine MERESSE est désignée en qualité d'élue référent d'une part, Antoine PUECH en qualité de parent d'élèves d'autre part.

9- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Cie Les cailloux brûlants pour le spectacle « Quelques mille et Une nuits » le 13 ou le 16 août 2016 – décision modificative de crédits

Cécile DEMAISON, qui a fondé la compagnie théâtrale *Les Cailloux brûlants*, et qui compte la domicilier à Calvinet, a sollicité une aide exceptionnelle afin de présenter son spectacle *Quelques mille et Une nuits* le samedi 13 août.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'octroi d'une aide exceptionnelle de 200 euros et modifier les crédits comme suit :

Section de Fonctionnement : dépenses

6574 (provisions) :	- 200.00 €
6574 (Les Cailloux Brûlants) :	+ 200.00 €

10) Questions diverses

10- 1 Eau et assainissement

- Le plan local de production et de distribution d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy a missionné dans le secteur Sud du territoire de la Communauté, le bureau d'études SECAE, afin d'élaborer un plan local de distribution d'eau potable (PLPDE).

L'objet de cette étude est de :

- dresser un état des lieux,
- proposer des scénarii d'optimisation,
- et proposer un programme opérationnel de réorganisation.

Les conseillers municipaux ont été destinataires du compte rendu de la réunion du 12 février 2016, au cours de laquelle ont été proposés des scénarii techniques par le bureau d'études, en présence d'une représentante de la Mission d'assistance à la gestion de l'eau (MAGE), et de la DDT.

Ce compte-rendu reprend les observations des élus ayant assisté à cette réunion.

- Le captage prioritaire du Faisan

Monsieur le Maire expose que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été approuvé le 1^{er} décembre 2015 pour la période 2016-2021.

Lors d'un rendez-vous en mairie de Calvinet le 4 avril, monsieur Philippe HOBE, chef du service environnement de la direction départementale des territoires, et madame Alexandra JOINEL, chargée de mission, lui ont exposé que le captage du Faisan a été considéré comme prioritaire.

Il s'avère qu'il a été créé sans aucune déclaration d'utilité publique, si bien qu'il est illégal, illégalité renforcée par l'évolution de la législation.

Ce captage est polluant, et ne comporte pas le périmètre de protection nécessaire.
La démarche imposée est la suivante :

- réalisation d'une étude hydrogéologique afin de définir le périmètre de l'aire d'alimentation du captage, et de réaliser, au droit de ce périmètre, la cartographie de la vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses,

Cette étude est prise en charge par l'Agence de l'eau.

- puis réalisation d'un diagnostic territorial des pressions pour délimiter une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage, et élaborer un programme d'actions.
Ce diagnostic sera à la charge de la commune.
Le programme d'actions sera validé par arrêté préfectoral.

- La prime épuratoire :

La demande de prime de performance épuratoire relative au bon fonctionnement de la station d'épuration est déposée chaque année sur le site de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Les bilans d'autosurveillance réalisés par le laboratoire départemental doivent leur être fournis et les indicateurs relatifs à l'assainissement doivent être saisis et publiés par la commune sur le site public de l'Observatoire National des services Eau et Assainissement.

Au titre du bon fonctionnement de notre station d'épuration, la commune de Calvinet bénéficie depuis plusieurs années de cette aide financière d'environ mille euros par an. Elle est versée par l'agence de l'eau Adour Garonne.

10- 2 Schéma départemental d'accès aux services publics

Le Conseil départemental et la Préfecture ont lancé une démarche devant conduire à l'adoption du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, instauré par la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ce schéma définira pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à répondre aux principales problématiques d'accès et d'utilisation des services publics ou privés les plus importants dans les territoires : mobilité et transports, couverture et qualité des réseaux TIC, service postal, ramassage des déchets, eau et assainissement, accueil dans les services publics de l'Etat, services de sécurité etc.

Une première réunion doit avoir lieu le 15 juin au Conseil départemental.

10- 3 Détérioration de la voirie du secteur de La Forêt par les camions transportant du bois

Compte-tenu du passage régulier de camions chargés de bois sur le chemin de la Forêt, en direction de la départementale n°66, il sera pris attache des maires de Marcolès et de Sénezergues et des entreprises concernées, afin d'orienter ces camions sur les chemins de ces communes, et de ressortir à Bramarie, sur la départementale n° 601

10-4 Demande de révision de la subvention du Comité des fêtes:

Lecture du courrier du Comité des fêtes demandant la révision de la subvention 2016 accordée par la commune, d'un montant de 1500 euros.

Le conseil ne modifie pas le montant des subventions inscrites au budget. D'autre part il rappelle que les subventions accordées au comité des fêtes et au comité d'animation sont identiques.

10- 5 Subventions accordées à la commune pour les travaux 2016 :

A ce jour notifications reçus pour :

- Poste/Mairie/Point tourisme :

DETR (subvention d'Etat) , 40% sur un montant HT de travaux de 89 097.00€, soit une subvention accordée de 35 638.00€

Réserve parlementaire du sénateur Bernard Delcros accordée : 10 000.00€

- Ecole numérique :

DETR (subvention d'Etat), 40% sur un montant HT de travaux de 11 455.00€, soit une subvention accordée de 4 582. 00€

10- 6 Restauration de l'ancienne bascule publique (place Jean de Bonnefon) :

Après consultation de l'architecte du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme

Environnement) le conseil municipal poursuit sa réflexion sur la restauration de ce petit bâtiment à préserver.

10- 7 Le Vernassal.

Les ventes de la propriété bâtie et de la parcelle boisée du Pouget sont en cours. Le Crédit Agricole sera contactée pour renégociation du prêt à court terme.

La séance est levée à 0 heure.